

Nos Réf. : ENV/CBE

Marché à procédure adaptée avec la société Plastic Omnium Systèmes Urbains pour la fourniture de sacs en plastique translucides jaunes 50 L pour les emballages et le papier.

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son art. L. 5211-10,

Vu la délibération en date du 15 janvier 2003 par laquelle le conseil communautaire l'a chargé, par délégation, « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, y compris les marchés de maîtrise d'œuvre, dans une limite de 90 000 euros H.T. »

Considérant qu'il convient d'acheter des sacs destinés à la collecte des emballages et papier en mélange,

Décide

Art. 1 - de signer un marché avec la société Plastic Omnium Systèmes Urbains dont le siège est situé 19 avenue Jules Catteret à LYON et la direction régionale Ile-de-France situé 7 à 9 rue des Champs Fourgons à GENNEVILLIERS (lot n° 3 du marché de fourniture et distribution de sacs destinés à la collecte des ordures ménagères, du verre, des déchets végétaux, des emballages et papier en mélange des communes de la Communauté de communes du Grand Parc)

Art. 2 -Ce marché à bons de commande prend effet à compter de sa notification pour une durée d'un an ferme.

Art. 3 - Le prix d'acquisition des sacs est le suivant :

Sacs de 50 litres : 0.058 €HT/sac

(Quantité minimum: 20 000 sacs soit 1 160 € HT - Quantité maximum: 80 000 sacs soit 4 640 € HT)

Art. 4 -Monsieur le Président, en vertu de la délibération du 15 janvier 2003 susvisée, est autorisé à signer le contrat correspondant.

Art. 5 -Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines.

Art. 6 -Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Madame le Comptable de la Trésorerie de Versailles,

Fait en 2 exemplaires, à Versailles, le **22 SEP. 2005**

PREF 75
27.09.05

Le Président,



Etienne PINTE

Député maire de Versailles